

# Intégration des salariés Orange France S.A.

## Où en sommes-nous ?

novembre 2012

### Une intégration au 30 juin 2013

En mai 2011, un accord a été signé actant, [l'intégration des salariés Orange France SA](#) à la maison mère FTSA. Des négociations sur le sujet se sont ouvertes fin 2011.

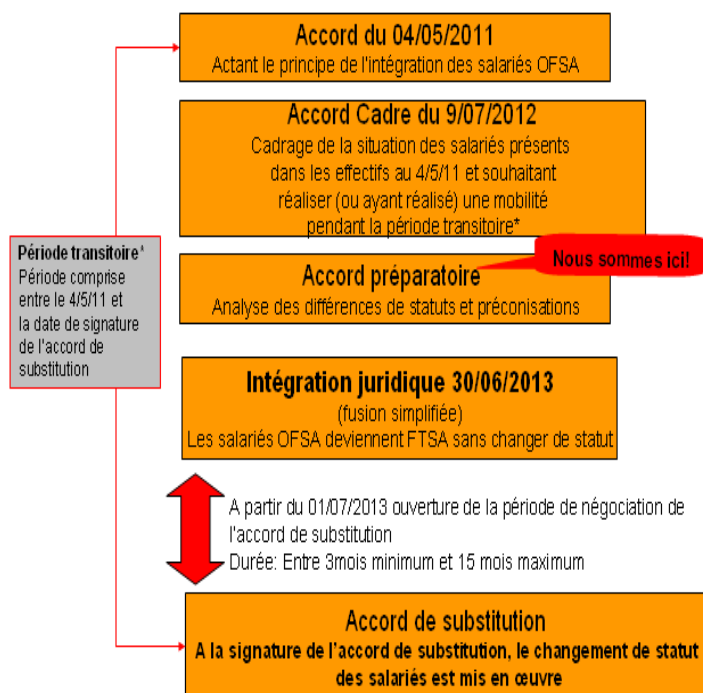
Après bien des atermoiements [dont nous vous avons régulièrement fait part](#), la Direction nous a enfin communiqué la date et la forme juridique de cette intégration.

L'intégration se fera au plus tard le 30 juin 2013 sous la forme d'une fusion simplifiée.

### Les étapes de l'intégration



#### Les étapes de l'intégration Orange France SA



### Concrètement ça change quoi ?

**A compter du 1er juillet 2013, nous changeons d'employeur** et cela apparaîtra sur notre fiche de paie. C'est le seul changement ! Nous restons gérés par le système de paie propre à OFSA jusqu'à la signature de l'accord de substitution et les accords et les statuts OFSA continuent de s'appliquer pour ses salariés.

En conséquence, à moins d'effectuer une mobilité individuelle ou de bénéficier d'une promotion avant la phase finale, **vous ne devez signer ni nouveau contrat, ni avenant.**

Pour éviter toute pression sur les salariés la CFE-CGC/UNSA a demandé le gel des contrats, mais la direction n'a pas voulu entendre. Curieusement, donc, de nombreuses réorganisations dans les Centres Clients Orange qui se traduisent par un mouvement collectif, se concluent sur un contrat FTSA, pour le coup individuel. Or, en signant un contrat FTSA, tous ces salariés se sortent individuellement de la garantie que doit leur apporter le futur accord de substitution.

### Les premiers dossiers abordés

Les congés payés et la restauration.

*Congés Payés :*

**Tant que l'accord de substitution n'est pas signé, rien ne change pour les salariés OFSA.**

*Restauration :*

La gestion de la restauration revient aux différents CE, (nous sommes dans une Unité Économique et Sociale), nous devrions donc dépendre de nos CE respectifs et bénéficier des mêmes niveaux de subventions que nos collègues FTSA.

Il n'en n'est rien. Les salariés Orange SA ne bénéficient pas de la subvention majorée pour les salariés dont le SGB est inférieur à 30.000€, et dans de nom-

breux restaurants les montants de subventions employeurs sont inférieurs à ceux de FTSA.

**La CFE-CGC/UNSA a demandé le bénéfice immédiat de la subvention majorée pour les salariés dont le SGB est inférieur à 30.000€ Nous avons été entendus sur ce sujet. Cette subvention sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.**

## Restons vigilants!

*Des impacts à tous les niveaux !*

L'intégration s'avère bien plus complexe que prévue avec entre autre, des impacts SI, réglementaires et commerciaux ... sur lesquels nous n'avons aucune visibilité. Tout cela est piloté au niveau national sous le nom de code de « Projet DIANE ».

La CFE-CGC/UNSA en a demandé expressément la présentation afin d'avoir une vue globale des choix faits et de leurs conséquences.

*Le retour des Baronniees ?*

Malgré nos alertes répétées auprès de la DRH, signalant que des Directions locales pressent les salariés OFSA de passer sous contrat FTSA, rien n'est fait au niveau national pour stopper ses méthodes. Les DO semblent faire ce qu'elles veulent ! Ainsi, certaines

vident des sites en catimini, avec solde de tout compte OFSA, et des Ipad en guise de prime vers des métiers prioritaires...

Cette lutte de pouvoir entre les directions locales et le national se fait malheureusement, comme d'habitude, au détriment des salariés!



# La CFE-CGC/UNSA revendique

Nous réclamons une négociation loyale qui ne prend pas en otage les salariés Orange France SA !

- ➔ L'arrêt immédiat des transferts de personnels
- ➔ Le respect de tous les accords existants OFSA.
- ➔ Une négociation à la hauteur du chiffre d'affaire généré par les salariés

Retrouvez toute l'information sur la négociation en cours sur notre site [www.cfecgc-uns-ft-orange.org/vmf/](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/vmf/)

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le sujet, ou si vous avez des difficultés par rapport à votre statut Orange France SA, nos représentants sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter :

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Fatima Hamadi – 06 73 71 94 33  
Nadia Mehuis – 06 72 22 12 18  
Bernard Chatard – 06 82 85 69 44

**24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés**



### Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

- nos lettres :
- Comprendre & Agir
  - Épargne & actionnariat salariés
- pour vous abonner : [info@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:info@cfecgc-uns-ft-orange.org)
- nos blogs :
- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
  - [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)



<http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>



<http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>